



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY AU CENTRE DES LOISIRS DE BERTHIER-SUR-MER SITUÉ AU 24, BOUL. BLAIS EST À BERTHIER-SUR-MER LE MARDI 12 JUILLET 2022 À 16 H 30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL CÔTÉ, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- PIERRE GARIÉPY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, représentant de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

EST ABSENT : M. LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet suppléant souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 12 juillet 2022 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal du 14 juin 2022
 - 3.2 Procès-verbal du 21 juin 2022
4. RENCONTRE
 - 4.1 Fondation du Cégep de La Pocatière
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Signature innovation en santé durable
 - 5.1.1 Plan d'action 2022-2027 du gouvernement du Québec
 - 5.2 Soutien aux travailleurs (STA) – Entente 2021-2022 et 2022-2023 avec le CLÉ Montmagny-L'Islet

2022-07-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.3 Programmes de la SHQ
 - 5.3.1 Problématiques et état de situation – Recommandations jusqu'en septembre 2022
- 5.4 Stratégie de marketing territorial – État de situation
- 5.5 Demande d'appui - CPE à Saint-Fabien-de-Panet
- 5.6 Tournoi bénéfique du Club de golf Montmagny
- 5.7 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé
État d'avancement
- 5.8 Fonds COVID-19
- 5.9 Ressources humaines
 - 5.9.1 Démission
 - 5.9.2 Départ à la retraite
 - 5.9.3 Recrutement
- 5.10 Entente de développement culturel 2021-2023
- 5.11 Cours d'eau
 - 5.11.1 Entretien d'une section du cours d'eau Poirier à Montmagny
 - 5.11.2 Entretien d'une section de la branche 7 du cours d'eau Corriveau à Berthier-sur-Mer
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.1.1 Ville de Montmagny - Règlement numéro 1100-178 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone CaM-9 et d'ajuster la limite entre les zones Rb-37 et Rc-41
 - 6.1.2 Berthier-sur-Mer – Modification aux règlements de zonage, de lotissement et d'implantation architecturale – N° 347
 - 6.2 PADF
 - 6.2.1 Projets – Chemin des Limites et Route Carter – MRC de Montmagny
 - 6.3 Projets éoliens
 - 6.4 Projets régionaux
 - 6.5 Transport collectif - Contrat
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de juin 2022
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 7 juillet 2022
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Préfet adjoint
 - 10.2 Appui CPE Centre
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 10 mai 2022 soit adopté avec la correction suivante :

Au lieu de :

- GAÉTAN BÉLANGER, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace.

2022-07-02



No de résolution
ou annotation

2022-07-03

2022-07-04

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Il doit être inscrit :

- GAÉTAN BÉLANGER, représentant de la municipalité de Cap-Saint-Ignace.

ADOPTÉ

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUIN 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 21 juin 2022 soit adopté avec la correction suivante :

2022-06-34 IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN GILBERT
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

2022-06-34 IL EST PROPOSÉ PAR : M. **DONALD** GILBERT
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

4.1 FONDATION DU CÉGEP DE LA POCATIÈRE

M. Marc Couillard présente aux membres du conseil la campagne de financement de la Fondation du Cégep de La Pocatière pour amasser une somme de 100 000 \$.

- CONSIDÉRANT l'importance de l'éducation pour le développement d'une communauté et de ses citoyens;
- CONSIDÉRANT la levée de fonds de la Fondation du Cégep de La Pocatière pour le bénéfice des étudiants et aussi comme outil d'attractivité;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC suggère aux municipalités de verser une somme de 1 \$/citoyen pendant 5 ans;

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le versement d'une somme de 500 \$/an pour une période de 5 ans.

ADOPTÉ

4.1 CEC DE MONTMAGNY

- CONSIDÉRANT la baisse marquée du nombre d'étudiants au CEC de Montmagny;



No de résolution
ou annotation

2022-07-05

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT l'importance d'infrastructures post-secondaires pour la région;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande une rencontre avec les représentants du CEC de Montmagny et du Cégep La Pocatière pour discuter des pistes de solution et d'actions afin de préserver cette importante infrastructure.

ADOPTÉ

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 **SIGNATURE INNOVATION EN SANTÉ DURABLE**

5.1.1 PLAN D'ACTION 2022-2027 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ce plan d'action est déposé pour information. Cela représente une nouvelle intéressante puisque l'objectif du gouvernement est le partage des infrastructures sportives entre les différentes clientèles (étudiantes, petite enfance, aînés, etc.) afin d'optimiser celles-ci pour le bénéfice de tous.

AXES D'INTERVENTION	9
AXE 1	
L'ACCESSIBILITÉ	10
Améliorer l'accès aux activités physiques, sportives et récréatives pour les jeunes et leur famille	11
Soutenir l'accès aux équipements sportifs et récréatifs	12
Augmenter l'accès aux infrastructures sportives et récréatives	13
AXE 2	
LA QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE	14
Consolider la professionnalisation des organisations de sport et de loisir	14
Soutenir le recrutement et la rétention d'une main-d'œuvre de qualité	15
Revoir la Charte de l'esprit sportif et en promouvoir les valeurs associées	17
AXE 3	
LA PROMOTION	18
Soutenir l'accueil, l'organisation et la promotion d'événements sportifs et de loisir	18
Valoriser l'activité physique, le sport, le loisir et le plein air	19

5.2 **SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS (STA) – ENTENTES 2021-2022 ET 2022-2023 AVEC LE CLÉ MONTMAGNY-L'ISLET**

En pièces jointes 5.3 et 5.3A, vous retrouvez les ententes de financement pour les STA (Soutien aux Travailleurs Autonomes), pour les années 2021-2022 (modifiée) et 2022-2023 (nouvelle entente).

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la modification de l'entente de financement 2021-2022 et entérine l'entente de financement intervenue pour l'année 2022-2023.

2022-07-06



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la directrice générale de la MRC de Montmagny est la personne autorisée à signer ces deux ententes de financement avec le Centre local d'emploi Montmagny-L'Islet.

ADOPTÉ

5.3 PROGRAMMES DE LA SHQ

5.3.1 PLAN D'ACTION 2022-2027 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Cinq MRC travaillent ensemble afin de faire le recrutement de personnel pour l'application des programmes de la SHQ, soit les MRC de Montmagny, L'Islet, Bellechasse, Kamouraska et Lotbinière. Les deux programmes appliqués sont RénoRégion et PAD (Programme d'adaptation à domicile). Certaines MRC n'ont plus de ressource du tout depuis un an.

Quelques candidatures ont été reçues et des entrevues auront lieu sous peu pour constituer une équipe d'ici les prochaines semaines. Actuellement, les candidatures doivent être approuvées par la SHQ qui a des critères plutôt pointus en termes de formation (ce qui explique en partie la difficulté de recrutement).

La MRC a publié un avis à l'effet que le traitement de dossiers est suspendu jusqu'en septembre 2022, car la ressource actuelle qui dépannait la MRC prend sa retraite.

Publication sur le site Internet de la MRC <https://www.montmagny.com/category/actualites/> et sur la page Facebook Région de Montmagny également.

Les municipalités ont également été avisées et nous leur avons demandé de publier l'information dans leurs journaux locaux respectifs.

5.4 STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL – ÉTAT DE SITUATION

La campagne de promotion a été lancée (voir le plan d'investissement en pièce jointe).

La nouvelle vidéo est en ligne <https://fb.watch/e5xLXhoAss/> et elle passe également le matin à l'émission « Salut Bonjour ».

Un peu plus de 30 candidatures ont été reçues jusqu'à maintenant. Le concours se termine le 31 octobre 2022.

5.5 DEMANDE D'APPUI – CPE À SAINT-FABIEN-DE-PANET

Le CISSS-CA a transmis une lettre confirmant son intention de partenariat pour la location de locaux et le partage de services en vue d'un projet de CPE à même ses espaces excédentaires au CHSLD de Saint-Fabien-de-Panet.

- CONSIDÉRANT le manque de places en services de garde sur le territoire de la MRC de Montmagny et les impacts négatifs sur les familles, les enfants et le développement économique du territoire;



No de résolution
ou annotation

2022-07-07

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches souhaite être un partenaire du projet, notamment par l'offre des espaces excédentaires dans le CHSLD, pour l'établissement d'un projet de CPE atypique puisque ce projet favorise le développement du milieu ainsi que l'attractivité et la rétention de main-d'œuvre pour le milieu et aussi pour ses propres services;
- CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans les objectifs du plan d'action de la Signature innovation en santé durable de la MRC de Montmagny qui vise une approche préventive en santé, et ce, pour tous les aspects, soit la santé physique, mentale et sociale dans un contexte durable;
- CONSIDÉRANT l'urgence de maintenir des services de santé de proximité pour la population du Sud de la MRC de Montmagny et que Saint-Fabien-de-Panet constitue un pôle important en matière de services de santé sur le territoire;
- CONSIDÉRANT que le projet visé est un partenariat visant à favoriser les relations intergénérationnelles entre les résidents(es) du CHSLD et les enfants du CPE et que les bienfaits de la mixité intergénérationnelle sont reconnus et documentés;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le projet du CPE Les Coquins, en partenariat avec le CISSS de Chaudière-Appalaches et le CHSLD de Saint-Fabien-Panet, de développer un CPE en milieu de travail dans les locaux du CHSLD situé à Saint-Fabien-de-Panet.

QUE ce service de garde innovant favorisera les rapports intergénérationnels, l'offre de services de garde atypiques, le partenariat pour un partage potentiel de services existants (i.e. la cuisine et la buanderie du CHSLD) et que ce projet vise également à assurer la dynamisation de milieux dévitalisés en contribuant au maintien des services de santé au sud de territoire de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.6 TOURNOI BÉNÉFICE DU CLUB DE GOLF MONTMAGNY

Un tournoi bénéfice du Club de Golf Montmagny qui est la 35e édition sous la présidence d'honneur de M. Bruno Fournier, directeur général du CDE Côte-du-Sud, aura lieu le mercredi 10 août 2022, à 12h30 (formule Shotgun).

Deux maires seront inscrits pour représenter la MRC, soient M. Donald Gilbert et M. Alain Talbot.

5.7 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ – ÉTAT D'AVANCEMENT

Le coordonnateur en incendie a déposé un état d'avancement du projet de SRCSI.

L'objectif est le dépôt pour au plus tard janvier 2023.

6662



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.8 FONDS COVID-19

PROMOTEUR : Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard

Projet : « Amélioration des infrastructures énergétiques sur la route des Chutes »

- CONSIDÉRANT que la pandémie récente a fait ressortir l'importance de l'électrification des secteurs ruraux pour attirer de nouveaux résidents et développer des projets structurants;
- CONSIDÉRANT que le conseil des maires a adopté la liste des projets admissibles à un soutien financier dans le fonds Covid;
- CONSIDÉRANT qu'un montant de 25 000 \$ du kilomètre de ligne électrique est admissible pour un projet d'extension du réseau;
- CONSIDÉRANT que le projet de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard concerne l'extension du réseau hydroélectrique sur 2.6 kilomètres sur la route des Chutes à partir de la jonction avec le 6^e Rang Ouest jusqu'au secteur de la chute à Dupuis;
- CONSIDÉRANT que ce projet vise à desservir les résidents des chalets installés le long de la route des Chutes et qu'il soutiendra le projet d'aménagement de camping du Parc des Appalaches;
- CONSIDÉRANT l'importance d'offrir à la population et aux futurs résidents les services nécessaires pour faciliter leur établissement dans la région;
- CONSIDÉRANT que l'extension du réseau électrique est un enjeu pour l'attraction de nouveaux résidents et le développement de futurs projets domiciliaires;

2022-07-08

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 62 000 \$ provenant du fonds COVID à la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard via le fonds Covid, pour l'élaboration du projet d'extension du réseau électrique sur la route des Chutes totalisant un investissement de 250 000 \$.

ADOPTÉ

5.9 RESSOURCES HUMAINES

5.9.1 DÉMISSION

Lettre de la directrice des Ressources financières et à l'Administration en pièce jointe.

Pour poursuivre les opérations, discussions de la répartition des tâches à l'équipe actuelle et on va procéder à l'affichage d'un poste. Une banque d'heures a également été achetée à Infotech pour de l'accompagnement pour la fermeture des mois.

Aussi, la directrice générale va reprendre la formation avec la firme afin de pouvoir procéder à la maîtrise du nouveau logiciel acquis à la fin de l'année 2021.



No de résolution
ou annotation

2022-07-09

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.9.2 DÉPART À LA RETRAITE

CONSIDÉRANT la lettre de M. Jocelyn Goulet pour départ à la retraite après plus de 41 années de services à la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN TALBOT
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny verse une allocation en reconnaissance de ses 41 années de services au bénéfice de la MRC de Montmagny pour son départ à la retraite.

ADOPTÉ

5.9.3 RECRUTEMENT

Nous procéderons à la publication des postes suivants :

- 1) Direction des Ressources financières;
- 2) Direction générale adjointe de relève;
- 3) Technicien(ne) en géomatique (mutations).

5.9.4 PÉRIODE DE PROBATION

On vous revient à ce sujet car nous sommes en attente d'une information de l'assureur (assurances collectives).

5.10 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023

Demande de résolution # 1 – Entente de développement culturel 2021-2023 pour l'ajout d'une action pour soutenir la création et la production musicale

Pour écouter une chanson du groupe The Wild Palominos, veuillez cliquer sur le lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=Vre93UTrcZM>.

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications couvrant la période 2021-2023;
- CONSIDÉRANT que l'entente composée de quinze actions totalisant un montant de 310 000 \$ est prévue pour la durée des trois années;
- CONSIDÉRANT que la pandémie a retardé le démarrage de plusieurs actions;
- CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications permet une certaine latitude à la MRC pour ajouter des actions dans l'entente;
- CONSIDÉRANT que le groupe The Wild Palominos (country néo-traditionnel), formé de trois jeunes musiciens et chanteurs originaires de la MRC, MM. Félix Guimond, Olivier Tanguay et Jérémy Boulet, a sollicité la MRC pour un soutien à



No de résolution
ou annotation

2022-07-10

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

l'enregistrement de leur nouvel album. Ce dernier sera enregistré dans deux studios d'enregistrement professionnels situés à Montmagny (Gabbey Road Studio) et Berthier-sur-Mer (Altitude Studio);

- CONSIDÉRANT qu'une somme de 3 000 \$ par année pour les deux années restantes de l'entente culturelle est disponible pour une nouvelle action répondant au besoin de soutien à la production musicale;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une nouvelle action soit ajoutée à l'entente de développement culturel dans l'objectif 2 (Encourager, promouvoir et soutenir l'offre culturelle en arts de la scène et expositions) et que le libellé de cette action soit le suivant : Appuyer la création et la production musicale en soutenant des artistes locaux en émergence.

QU'un montant de 3 000 \$ soit octroyé au groupe The Wild Palominos pour l'enregistrement, la production et la promotion de leur nouvel album.

QU'en contrepartie, le groupe ou son représentant participe à une activité de partage de l'expérience de création musicale en formule conférence ou échange, avec diffusion de l'activité via les outils numériques.

ADOPTÉ

Demande de résolution # 2 – Entente de développement culturel 2021-2023 pour l'organisation d'un spectacle à l'Ôtel de Lac-Frontière

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications couvrant la période 2021-2023;
- CONSIDÉRANT que l'action 5 de l'objectif 2 (Encourager, promouvoir et soutenir l'offre culturelle en arts de la scène et expositions) vise à appuyer et soutenir le développement d'une offre culturelle en arts de la scène dans le sud du territoire de la MRC;
- CONSIDÉRANT qu'un montant de 6 000 \$ est disponible dans cette action pour les années 2021 et 2022;
- CONSIDÉRANT que le style musical du groupe The Wild Palominos est apprécié des citoyens et que le groupe a un intérêt à donner un spectacle à l'Ôtel de Lac-Frontière;
- CONSIDÉRANT que le représentant du groupe, M. Jérémy Boulet, propose de prendre en charge l'organisation d'un spectacle avec l'équipe de l'Ôtel de Lac-Frontière;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

2022-07-11

6665



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

D'AMORCER une démarche d'organisation d'un spectacle du groupe The Wild Palominos à l'Ôtel de Lac-Frontière.

DE rendre un montant de 6 000 \$ disponible pour cet événement.

QUE cet événement permette à l'Ôtel de Lac-Frontière et au groupe The Wild Palominos de recevoir honoraires ou cachets qui permettront de poursuivre leurs activités et de se faire connaître.

ADOPTÉ

Rencontre et échange avec des archéologues – Samedi 17 septembre 2022 de 10h à 16h dans le cadre de la Promenade gourmande de la MRC de Montmagny

Qu'avez-vous trouvé par hasard en préparant votre jardin, en creusant votre terrain ou votre sous-sol?

Dans le cadre de son projet *L'histoire sous nos pieds*, la MRC de Montmagny invite les citoyens des quatorze municipalités à une rencontre exclusive avec deux archéologues.

Apportez des objets que vous avez trouvés sur votre propriété pour découvrir ce qu'ils cachent! Les archéologues présents les étudieront sur place et vous transmettront leurs connaissances. Vous pourrez aussi en apprendre davantage sur l'archéologie et sur le patrimoine archéologique de notre MRC!

Par la suite, traversez à la Maison Taché pour voir l'exposition *Fragments de notre passé* où vous découvrirez un portrait des premiers habitants de la Seigneurie de la Rivière-du-Sud, dont les 375 ans ont été célébrés en 2021.

Un rendez-vous exceptionnel à ne pas manquer où agriculture et patrimoine se rencontreront!

Bienvenue à la salle d'exposition de la bibliothèque de Montmagny de 10h à 16h le samedi 17 septembre (138, rue St Jean Baptiste Est, Montmagny).

La Maison Taché sera ouverte de 12h30 à 17h30 (37, ave Ste Marie, Montmagny).

ENTENTE CULTURELLE 2018-2022

- CONSIDÉRANT la conciliation de l'entente culturelle;
- CONSIDÉRANT le solde résiduel de 85 966 \$, dont 39 021 \$ du MCC et 46 945 \$ de la MRC de Montmagny par rapport à ses engagements à respecter;

2022-07-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte de la conciliation et des montants à réserver pour une somme de 85 966 \$ au 31 décembre 2021, soit 39 021 \$ en provenance du MCC et 46 945 \$ des surplus de la MRC de Montmagny;

6666



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE le plan des actions prévues au plus tard le 31 décembre 2022, conformément à un avenant, soit accepté pour réaliser les derniers projets de l'entente culturelle 2018-2022.

ADOPTÉ

5.11 COURS D'EAU

5.11.1 ENTRETIEN D'UNE SECTION DU COURS D'EAU POIRIER À MONTMAGNY

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va réaliser des travaux d'entretien dans une section de la branche principale du cours d'eau Poirier à Montmagny se trouvant sur les lots 2 611 750, 2 611 751, 2 611 752, 2 611 753, 2 611 754 et 2 611 764;
- CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à Les Excavations Laurent et Frédéric Proulx et que le prix soumis pour une longueur de travaux d'environ 497 mètres est de 165 \$/heures, plus taxes, pour les travaux d'excavation, en plus de 2 heures de mobilisation pour le transport à l'arrivée et au départ de la machinerie. Les frais estimés par l'entrepreneur sont de 2 970 \$, plus taxes. Le transport du matériel par des camions 10 roues ou un tracteur avec remorque sera requis au besoin, au coût de 100 \$/heure. L'achat de matériel pour les ponceaux pourra être inclus dans les travaux au besoin des producteurs (ponceaux, géotextile, etc.);
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va refacturer les frais administratifs (heures de gestion au coût estimé de 35 \$/heure et frais de déplacement) ainsi que les coûts globaux des travaux, à la Ville de Montmagny, le tout accepté par les propriétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la réalisation des travaux sur les lots 2 611 750, 2 611 751, 2 611 752, 2 611 753, 2 611 754 et 2 611 764 pour des travaux d'excavation estimés au global à 2 970 \$, plus taxes, et ce, conformément au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

5.11.2 ENTRETIEN D'UNE SECTION DE LA BRANCHE 7 DU COURS D'EAU CORRIVEAU À BERTHIER-SUR-MER

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va réaliser des travaux d'entretien dans une section de la branche 7 du cours d'eau Corriveau à Berthier-sur-Mer, se trouvant sur les lots 3 475 162, 3 475 163 et 3 475 164;
- CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à Entreprise FM Roy et que le prix soumis pour une

2022-07-13



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

longueur de travaux d'environ 224 mètres est de 140 \$/heure plus taxes pour les travaux d'excavation. Les frais estimés par l'entrepreneur sont de 1 260 \$ plus taxes. L'achat de matériel pour les ponceaux pourra être inclus dans les travaux au besoin des producteurs (ponceaux, géotextile, etc.);

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va refacturer les frais administratifs (heures de gestion au coût estimé de 35 \$/heure et frais de déplacement) ainsi que les coûts globaux des travaux, à la Municipalité de Berthier-sur-Mer, le tout accepté par les propriétaires;

2022-07-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la réalisation des travaux sur les lots 3 475 162, 3 475 163 et 3 475 164 pour des travaux d'excavation estimés au global à 1 260 \$, plus taxes, et ce, conformément au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

- 6.1.1 VILLE DE MONTMAGNY – RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-178 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CaM-9 ET D'AJUSTER LA LIMITE ENTRE LES ZONES Rb-37 ET Rc-41

2022-07-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour le règlement 1100-78 amendant le règlement de zonage n° 1100 afin d'agrandir la zone CaM-9 et d'ajuster la limite entre les zones Rb-37 et Rc-41.

QUE la MRC de Montmagny déclare cette modification réglementaire conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ

- 6.1.2 BERTHIER-SUR-MER – MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE – NUMÉRO 347

2022-07-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Berthier-sur-Mer pour la modification réglementaire n° 347 visant le zonage, le lotissement et les règles d'implantation architecturale.

QUE la MRC de Montmagny déclare cette modification réglementaire conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ

6.2 PADF

6.2.1 PROJETS – CHEMIN DES LIMITES ET ROUTE CARTER – MRC DE MONTMAGNY

PADF – Modification de projets d'interventions ciblées 2020-2021 et 2021-2022

- CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a approuvé les projets d'interventions ciblées déposés dans le cadre du PADF et décrits à la suite de la présente résolution;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, délégataire de gestion du PADF pour la région de Chaudière-Appalaches, a déjà pris la résolution de verser les montants pour les projets d'interventions ciblées décrits à la suite de la présente résolution;
- CONSIDÉRANT que les projets d'interventions ciblées décrits à la suite de la présente résolution ont été légèrement modifiés, dans les limites des critères d'admissibilité du PADF, et que les montants accordés dans le cadre du PADF s'en trouvent modifiés;

2022-07-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente résolution vienne amender les montants à défrayer par la MRC et réclamés au PADF pour les projets d'intervention ciblée décrits à la suite de la présente résolution.

Projet d'intervention ciblée 2020-2021

N° de projet : 0190-2020-01

Titre : Valorisation de l'aménagement forestier et mise en valeur du secteur agroforestier de Bellechasse

Promoteur : MRC de Bellechasse

Résolution d'origine : 2020-10-22

Montant PADF prévu dans la résolution d'origine : 7 910.00 \$

Montant PADF réel : 5 932.50 \$

Projets d'interventions ciblées 2021-2022

N° de projet : 0180-2022-01

Titre : Amélioration des chemins multiressources dans le Parc des Appalaches (année 2021-2022)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Promoteur : MRC de Montmagny
Résolution d'origine : 2022-03-29
Montant PADF prévu dans la résolution d'origine :
5 250,00 \$ (Saint-Fabien-de-Panet), 12 325.50 \$ (Sainte-
Lucie-de-Beauregard), et 16 212,25 \$ (Saint-Just-de-
Breetenières), pour un total de 33 787,75 \$
Montant PADF réel : 25 707.50 \$

N° de projet : 0280-0190-2022-01
Titre : Réfection de la route d'accès au panorama du Parc
régional du Massif du Sud (année 2021-2022)
Promoteur : MRC des Etchemins (avec participation
financière de la MRC de Bellechasse)
Résolution d'origine : 2022-03-29
Montant PADF prévu dans la résolution d'origine :
6 648.00 \$
Montant PADF réel : 7 119.00 \$

N° de projet : 0280-2022-02
Titre : Réfection de la voirie multiusage à Saint-Zacharie
Promoteur : MRC des Etchemins
Résolution d'origine : 2022-03-29
Montant PADF prévu dans la résolution d'origine :
7 000.00 \$
Montant PADF réel : 13 961.15 \$

ADOPTÉ

Résolution 2022-2023

Projet de résolution – Projets d'interventions ciblées du PADF 2022-2023

- CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- CONSIDÉRANT que le MFFP a accordé des montants dans le cadre du PADF, entre autres pour réaliser des interventions ciblées dans la région de Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, délégataire désignée pour la gestion du PADF dans la région de Chaudière-Appalaches, a la responsabilité d'administrer ces montants;
- CONSIDÉRANT que, dans le cadre du PADF, des propositions de projets (décrites à la suite de la résolution) ont été déposées à la MRC de Montmagny,

2022-07-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE pour chaque projet décrit à la suite de cette résolution, les montants admissibles à une subvention soient défrayés par la MRC et réclamés au PADF.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Projets d'interventions ciblées 2022-2023

MRC de Montmagny

N° de projet : 0180-2022-01

Titre : Amélioration des chemins multiressources dans le Parc des Appalaches (année 2022-2023)

Promoteur : MRC de Montmagny

Coût du projet : 34 276.85 \$

Montant demandé au PADF : 27 707.50 \$ (soit 75 % du projet)

MRC des Etchemins

N° de projet : 0280-0190-2022-01

Titre : Réfection de la route d'accès au Panorama du Parc régional du Massif du Sud (année 2022-2023)

Promoteur : MRC des Etchemins (avec la participation financière de la MRC de Bellechasse)

Coût du projet : 29 531.00 \$

Montant demandé au PADF : 22 148 \$ (soit 75 % du projet)

ADOPTÉ

6.3 PROJETS ÉOLIENS

Les avis de conformité ont été envoyés aux différents promoteurs de projets éoliens sur le territoire.

Il pourra y avoir au cours des prochains mois des discussions sur de légères modifications à apporter au RCI sur l'implantation d'éoliennes afin de permettre une intégration optimale des projets sur le territoire, et ce, à la satisfaction des différentes parties.

6.4 PROJETS RÉGIONAUX

FRR VOLET 4 (ENTENTE DE VITALISATION) – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE VITALISATION

PROMOTEUR : Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard

Projet : « Amélioration des infrastructures énergétiques sur la route des Chutes »

Coût total du projet : 250 000 \$

Aide financière accordée : 100 000 \$

- CONSIDÉRANT que le projet correspond à deux axes prioritaires établis dans le cadre de vitalisation, soit *Rétention de la population et attrait de nouveaux résidents* et *concrétisation du secteur du Parc des Appalaches comme destination touristique*;
- CONSIDÉRANT l'importance d'offrir à la population et aux futurs résidents les services nécessaires pour faciliter leur établissement dans la région;
- CONSIDÉRANT que l'extension du réseau électrique est un enjeu pour l'attraction de nouveaux résidents et le développement de futurs projets domiciliaires;

2022-07-19

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

6671



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 100 000\$ à la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard via le FRR Volet 4, pour l'élaboration du projet d'extension du réseau électrique sur la route des Chutes totalisant un investissement de 250 000 \$.

ADOPTÉ

6.5 TRANSPORT COLLECTIF

Octroi du contrat de service de transport adapté

- CONSIDÉRANT que l'actuel contrat liant Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny (TCA) à Autobus Lapointe Itée pour assurer le transport adapté sur le circuit Nord-Sud vient à échéance le 31 décembre 2022;
- CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres de services pour l'octroi de ce contrat a été diffusé sur le Site électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement;
- CONSIDÉRANT qu'un avis informant les entreprises potentiellement intéressées que l'appel d'offres de services pour l'octroi du contrat en transport adapté sur le circuit Nord-Sud qui était disponible sur SEAO a été publié dans l'hebdomadaire régional L'Oie Blanche;
- CONSIDÉRANT que seule l'entreprise Autobus Lapointe Itée a répondu à l'appel d'offres dans les délais prescrits;
- CONSIDÉRANT que l'offre de services d'Autobus Lapointe Itée, après analyse, répondait en tout point aux exigences énoncées dans l'appel d'offre de services, notamment l'achat d'un autobus adapté neuf avec coffre à bagages et air climatisé;
- CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny a recommandé par résolution le renouvellement du contrat avec Autobus Lapointe Itée pour une durée de cinq (5) ans, plus deux (2) années optionnelles;
- CONSIDÉRANT que le contenu de l'offre de service retenu par TCA a été présenté en résumé au conseil de la MRC pour fin d'information.

2022-07-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny entérine l'octroi par Transport collectif de la MRC de Montmagny du contrat en transport adapté pour le circuit Nord-Sud à Autobus Lapointe Itée.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE



No de résolution
ou annotation
2022-07-21

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

8. FINANCES 8.1 COMPTES DE JUIN 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de juin 2022 soit acceptée.

ADOPTÉ

MRC MONTMAGNY

6 juillet 2022

Liste des paiements émis (du 2022-06-08 au 2022-07-05)

Détaillée par N° chèques

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200998 (f)			2022-06-09	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUB. ÉCONOMIE CIRCULAIRE	384,02 \$
202200999 (f)			2022-06-09	39	RAYMOND CHABOT GRANT T HON. PROF. FACT. INTÉRIMAIRE		8 623,13 \$
202201000 (f)			2022-06-09	62	VILLE DE MONTMAGNY	FRAIS POUR CONSTATS 2021	4 847,33 \$
202201001 (f)			2022-06-09	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN	VENTE TX SUCC. GAÉTAN ROY	6 642,96 \$
202201002 (f)			2022-06-09	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-JG	LOCAL IMMIGRATION, LOCAL MA	672,69 \$
202201003 (f)			2022-06-09	119	MRC DE BELLECHASSE	PARTICIPATION PADF 2021	31 063,17 \$
202201004 (f)			2022-06-09	233	MAISON DE SECOURS LA FR	LOYER MENSUEL	586,66 \$
202201005 (f)			2022-06-09	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	IMPARTITION VID. FOSSES AVRIL	3 217,76 \$
202201006 (f)			2022-06-09	351	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LHON. PROF.	CONTESTATION TAX	1 878,92 \$
202201007 (f)			2022-06-09	423	GESTION GLOBAL USD INC.	FOURNITURES BACS	278,24 \$
202201008 (f)			2022-06-09	555	RENÉ SAMSON INC.	TRAVAUX LUMIÈRE EXTÉRIEURE	828,74 \$
202201009 (f)			2022-06-09	606	QUÉBEC LINGE SERVICE DU TAPIS ÉD. BÉLANGER		165,20 \$
202201010 (f)			2022-06-09	1280	NUMÉRIQUE.CA	RENOUVELLEMENT DOMAINE MT	40,24 \$
202201012 (f)			2022-06-09	1538	COOP. D'INFORMATIQUE MU	HONORAIRES CARTE ÉVALUATIO	8 310,06 \$
202201013 (f)			2022-06-09	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTELLES D'EAU	82,00 \$
202201014 (f)			2022-06-09	1721	ITI INC. / (PRO CONTACT INF	PORTABLE GÉNIE CIVIL	4 823,72 \$
202201015 (f)			2022-06-09	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	CADENAS ET ACCESSOIRES	1 168,52 \$
202201016 (f)			2022-06-09	1824	GONTHIER, SOPHIE	LOYER MENSUEL	475,00 \$
202201017 (f)			2022-06-09	2000	LES FORAGES DENIS PROUL	FORAGE PUIT	8 270,30 \$
202201018 (f)			2022-06-09	2020	BRAVAD TECHNOLOGIES	ÉCOUTEURS M. LAGACÉ	45,98 \$
202201019 (f)			2022-06-09	2031	SOLUTIONS WEBILIO	SITE INTERNET MARCHÉ	1 414,19 \$
202201020 (f)			2022-06-09	2124	MARCHÉ LA CHÈVRE ET LE C	PRODUITS CONFÉRENCE DE PR	104,92 \$
202201021 (f)			2022-06-09	1832	FQM ÉVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	9 928,17 \$
202201022 (f)			2022-06-09	2129	BUROPRO CITATION INC.	CRÉDIT TIMBREUSE	418,66 \$
202201023 (f)			2022-06-09	2183	SOLOTECH	LIVRAISON DTEN	1 815,32 \$
202201024 (f)			2022-06-09	2487	ENGLOBE CORP.	SERVICES PROF. ÉTANG	2 045,99 \$
202201025 (f)			2022-06-09	2577	L'ÉCHO D'EN HAUT INC.	PUBLICITÉ FIN. R&D	216,36 \$
202201027 (f)			2022-06-10	97	MUNICIPALITE DE CAP-ST-JG	AIDE FIN. ANIMATION SALON DU	2 000,00 \$
202201028 (f)			2022-06-10	102	PARC REGIONAL DES APPAL	CONTRIBUTION DU MILIEU 3E VE	40 000,00 \$
202201029 (f)			2022-06-10	126	MRC DE L'ISLET	SHOOTING MARCHÉ LA CHÈVRE	234,62 \$
202201030 (f)			2022-06-10	199	MONTMAGNY AIR SERVICE I	VOYAGES MAI 2022	413,88 \$
202201031 (f)			2022-06-10	206	INFOTECH	HÉB. MUN. 01-06 AU 31-05-23	5 173,88 \$
202201032 (f)			2022-06-10	677	CARREFOUR MONDIAL DE L'	AIDE FIN. PROJETS RÉG. 2022	3 000,00 \$
202201033 (f)			2022-06-10	694	CENTRE D'AIDE ET RECHER	PARTICIPATION 2E ÉDITION SEM	86,23 \$
202201034 (f)			2022-06-10	826	CYTECH CORBIN	MISE EN MARCHÉ DU CHILLER	293,62 \$
202201035 (f)			2022-06-10	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE MAI	39 066,72 \$
202201036 (f)			2022-06-10	1756	8TEM TI	MENSUALITÉS OFFICE 385	832,94 \$
202201037 (f)			2022-06-10	2586	CORPORATION TOURISTIQUE	AIDE FIN. PARCOURS HISTORIQUE	5 000,00 \$
202201038 (f)			2022-06-10	2587	DE LA DURANTAYE, PATRICI	SERVICES TOURS GUIDÉS	650,00 \$
202201039 (f)			2022-06-10	2588	BOKI, GRÉGOIRE	CONSTRUCTION SERRE	319,00 \$
202201040 (f)			2022-06-10	2589	GOSSELIN, CLÉMENT	CONSTRUCTION SERRE	154,00 \$
202201044 (f)			2022-06-10	2593	TALBOT-BOUFFARD, AUDRE	TOURNAGE PUBLICITÉ 08-06-22	75,00 \$

Usager: opmrc15

Page 1 sur 3



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

No de résolution
ou annotation

MRC MONTMAGNY

6 juillet 2022

Liste des paiements émis (du 2022-06-08 au 2022-07-05)

Détailée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202201045 (I)			2022-06-10	2594	CHANUT, ÈVE	TOURNAGE PUBLICITÉ 08-08-22	50,00 \$
202201046 (I)			2022-06-10	2585	LEMAY, AMY	TOURNAGE PUBLICITÉ 08-08-22	75,00 \$
202201047 (I)			2022-06-10	2596	CHANTAL, LAURA	TOURNAGE PUBLICITÉ 08-08-22	75,00 \$
202201048 (I)			2022-06-10	2597	ISABELLE NORMAND, COMM	RÉALISATION MANDAT LANCEME	6 328,52 \$
202201049 (I)			2022-06-10	58	MUNICIPALITE DE BERTHIER-CONTRIBUTION FIN.	DRAGAGE	20 000,00 \$
202201050 (I)			2022-06-10	2598	LAVAGE HAUTE PRESSION M.LAVAGE VITRES	ÉDIFICE	1 204,04 \$
202201070 (I)			2022-06-16	206	INFOTECH	LOGICIEL COMPTABILITÉ DERNI	2 299,50 \$
202201071 (I)			2022-06-16	555	RENÉ SAMSON INC.	INSTALLATION BORNE ÉLECTRIQ	24 708,13 \$
202201072 (I)			2022-06-16	788	LES ENT. GILBERT CLOUTIERCREUSER	TRANCHÉ POUR TUYA	916,83 \$
202201073 (I)			2022-06-16	688	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOYER MENSUEL GARAGE MRN	1 484,38 \$
202201074 (I)			2022-06-16	2558	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KATENTRETIEN	MÉNAGER SQ	700,00 \$
202201075 (I)			2022-06-16	2800		PRÉT FLU 7222-22-03	49 582,28 \$
202201077 (I)			2022-06-16	2902	BÉLANGER, NATHAN	TOURNAGE PUBLICITÉ 08-08-22	75,00 \$
202201078 (I)			2022-06-16	2903	CLOUTIER, CORALLY	TOURNAGE PUBLICITÉ 08-08-22	50,00 \$
202201079 (I)			2022-06-16	2904	LES CHOUX GRAS COOPÉRA 2	FORMATIONS COMPOSTAGE D	711,82 \$
202201080 (I)			2022-06-16	2905	LA COURTISANE	FRAIS DE RÉUNION TGIRT 09-08-	755,91 \$
202201081 (I)			2022-06-16	59	MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUBV.	PACTE RURAL CONCEPTU	16 800,00 \$
202201082 (I)			2022-06-16	77	MUN. STE-EUPHEMIE-SUR-RI SUBV.	PACTE RURAL SALLE HÉR	23 000,00 \$
202201083 (I)			2022-06-16	30	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE SUBV.	PACTE RURAL BIBLIO MU	48 057,50 \$
202201085 (I)			2022-06-16	35	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D SUBV.	PACTE RURAL BON. LOISI	32 310,00 \$
202201086 (I)			2022-06-16	94	MUNICIPALITE DE LISLE-AUX-CIRCUIT	PATRIMONIAL PHASE 1	3 820,00 \$
202201087 (I)			2022-06-16	102	PARC REGIONAL DES APPAL SUBV.	PACTE RURAL	52 500,00 \$
202201088 (I)			2022-06-16	177	CARREFOUR MONDIAL DE L' SUBV.	PACTE RURAL ANTENNE	5 000,00 \$
202201089 (I)			2022-06-16	1323	ORGANISME DE BASSIN VER SUBV.	PACTE RURAL CARNET S	3 137,50 \$
202201090 (I)			2022-06-16	1549	ÉCOLE DE LA COLLINE	SUBV. PACTE RURAL AMÉNAGE	25 000,00 \$
202201091 (I)			2022-06-16	1927	LE BISTREAU D'ÉRABLE	SUBV. FRR4 ESPACE CULINAIRE	22 500,00 \$
202201092 (I)			2022-06-16	1834	CORPORATION ENTRE CIEL	SUBV. PACTE RURAL SCIENCE O	2 331,50 \$
202201093 (I)			2022-06-16	1970	MAGASIN DE LISLE, COOPÉRSUBV.	PACTE RURAL APPR. ET P	2 500,00 \$
202201094 (I)			2022-06-17	128	MRC DE LISLET	SUBV. PADF SENTIERS PÉDESTR	32 490,25 \$
202201095 (I)			2022-06-17	1487	ASS. FORESTIÈRE DES DEUXSUBV.	PADF CAMP FORÊTS PRO	5 625,00 \$
202201096 (I)			2022-06-17	1488	SOCIÉTÉ BEAUCERONNE DE SUBV.	PADF VOIRIE ZEC JARO S	14 317,10 \$
202201097 (I)			2022-06-17	1503	ASS. FORESTIÈRE DU SUD D SUBV.	PADF DIFF. CONNAISSAN	1 852,50 \$
202201098 (I)			2022-06-17	1505	MRC DE LA NOUVELLE-BEAU SUBV.	PADF M.VALEUR FIÈRES A	5 032,50 \$
202201099 (I)			2022-06-17	1508	MRC ROBERT-CLICHE	SUBV. PADF CERCLE INNOVATIO	5 032,50 \$
202201100 (I)			2022-06-17	1520	MRC DE LOTBINIÈRE	SUBV. PADF RÉFECTION CHEMIN	15 028,00 \$
202201101 (I)			2022-06-17	2609	NATURE QUÉBEC	SUBV. PADF COUPES PARTIELLE	11 654,81 \$
202201129 (I)			2022-06-22	46	PUBLICITE PLASTIQUE BLAIS	COROPLASTS ET SILHOUETTE FI	334,58 \$
202201130 (I)			2022-06-22	49	TOURISME CHAUDIERE-APP	PUB. GUIDE TOURISTIQUE 2022-2	8 559,89 \$
202201131 (I)			2022-06-22	119	MRC DE BELLECHASSE	SUBV. PADF ANALYSE RÉP. ÉTA	7 415,25 \$
202201132 (I)			2022-06-22	148	IMPRESSION RIVE-SUD	5000 DÉPLIANTS CARTE TOURIS	3 558,48 \$
202201133 (I)			2022-06-22	1018	AV-TECH INC.	MAJ LOGICIEL COMPASS	8 036,19 \$
202201134 (I)			2022-06-22	2111	ONDAGO	FORFAIT ANNUEL CARTE RÉSER	286,29 \$
202201135 (I)			2022-06-22	2128	BUOPRO CITATION INC.	FOURNITURES	3 410,25 \$

Usager: opmrc15

Page 2 sur 3

MRC MONTMAGNY

6 juillet 2022

Liste des paiements émis (du 2022-06-08 au 2022-07-05)

Détailée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202201138 (I)			2022-06-25	2599	CIDADE, HAMILTON	DÉPLACEMENTS AU 25-06-2022	328,40 \$
202201139 (I)			2022-06-30	2907	DÉBOURSE FLU 7222-22-07		4 958,23 \$
202201170 (I)			2022-06-23	16	TELUUS QUÉBEC	INTERNET TOURISME	304,92 \$
202201177 (I)			2022-06-23	16	TELUUS QUÉBEC	COURRIELS MRC	1 001,08 \$
202201178 (I)			2022-06-23	16	TELUUS QUÉBEC	MOIS COURANT	1 042,35 \$
202201179 (I)			2022-06-18	16	TELUUS QUÉBEC	MOIS COURANT SQ	277,36 \$
202201180 (I)			2022-06-14	17	REVENU CANADA	DAS MAI 2022	2 274,72 \$
202201181 (I)			2022-06-14	17	REVENU CANADA	DAS MAI 2022	15 058,88 \$
202201182 (I)			2022-06-14	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISE DU 24-04 AU 21-05-22	1 483,92 \$
202201183 (I)			2022-06-14	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISE JUIN 2022	248,70 \$
202201184 (I)			2022-06-23	111	TELUUS Mobilité	CLÉS INTERNET	110,29 \$
202201185 (I)			2022-07-04	388	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉD. BÉLANGER	4 899,33 \$
202201186 (I)			2022-07-04	388	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ	2 201,99 \$
202201188 (I)			2022-05-29	1318	REVENU QUÉBEC	PAIEMENT SOLDE RRQ ÉLUS	287,58 \$
202201189 (I)			2022-06-23	1276	GROUPE NÉGOTEL INC.	LIGNE CENTREX	128,58 \$
202201190 (I)			2022-06-14	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	DAS MAI 2022	47 590,87 \$
202201011 (I)	10854		2022-06-09	1390	CHALET ET VILLÉGIATURE	REPAS GROUPE FRANCE	106,48 \$
202201028 (I)	10855		2022-06-09	1338	SERVICE D'ENTRETIEN PAS	CENTRETIEN PELOUSE ÉD. BÉLAN	804,25 \$
202201041 (I)	10858		2022-06-10	2590	JOURNAL AU SOMMET DES	PUBLICITÉ MARCHÉ	30,00 \$
202201042 (I)	10857		2022-06-10	2591	PISCICULTURE MAGNÉTIQU	TRUITES FÊTE DE LA PÊCHE	8 000,07 \$
202201043 (I)	10859		2022-06-10	2592	SUBVENTION RÉNO-RÉGION		12 000,00 \$
202201076 (I)	10859		2022-06-16	2601	SUBV. PRR		7 703,33 \$
202201084 (I)	10861		2022-06-16	91	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	SUBV. PACTE RURAL LAC SÉCUR	31 128,50 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000

807 168,54 \$

Total des paiements émis

807 168,54 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 135 623,18 \$

Total des dépôts direct 671 545,36 \$

807 168,54 \$

Usager: opmrc15

Page 3 sur 3

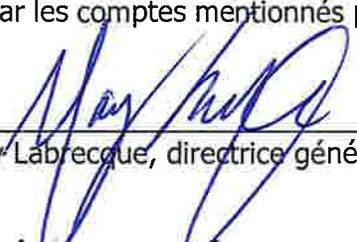


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 807 168,54 \$.


Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES AU 7 JUILLET 2022

Voir la liste jointe.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 PRÉFET ADJOINT

M. Alain Talbot, maire, demande s'il serait possible d'avoir les responsables de dossiers afin de pouvoir avoir de l'information sur l'état d'avancement de certains, notamment Le Laboratoire rural.

On propose que l'organigramme sera bonifié afin de mettre plus de détails. Aussi, lors de la rencontre de type 4 à 6 le mardi 13 septembre prochain avec les employés, on prévoit faire cet exercice pour mieux connaître les gens et leurs services.

10.2 APPUI CPE CENTRE

- CONSIDÉRANT que Sapin Lapin, coopérative de solidarité, est une personne morale à but non lucratif dûment constituée qui déposera une demande auprès du ministère de la Famille pour un permis de centre de la petite enfance et qui désire obtenir des places subventionnées afin de répondre aux besoins prioritaires de sa collectivité;
- CONSIDÉRANT le manque de places en services de garde sur le territoire de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que les services de garde sont nécessaires afin d'assurer l'attraction, l'accueil et la rétention de familles et d'employés sur le territoire;
- CONSIDÉRANT que Notre-Dame-du-Rosaire constitue un lieu central du territoire et un lieu de passage des travailleurs et travailleuses qui utilisent la Route 283;
- CONSIDÉRANT que plusieurs familles de la MRC de Montmagny sont actuellement en attente de place en services de garde;
- CONSIDÉRANT les données socio-économiques du secteur Centre-Sud de la MRC de Montmagny et qu'un service de garde structuré en installation représente une plus-value afin de combler les besoins d'apprentissage des jeunes de 0-5 ans;



2022-07-22
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie Sapin Lapin, coopérative de solidarité, de Notre-Dame-du-Rosaire, dans son dépôt de projet pour obtenir des places subventionnées en centre de la petite enfance (CPE) pour répondre aux besoins prioritaires de sa collectivité.

ADOPTÉ

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-07-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la session soit levée à 18h01.

ADOPTÉ


Jocelyne Caron, préfet


Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.